

18.05.2006 – 10:28 Uhr

Comité de l'Union syndicale suisse (USS) Recommandations de vote pour le 24 septembre - LUSAM est sommée d'abandonner son référendum contre la loi sur les allocations familiales !

Berne (ots) -

Lors de sa réunion d'hier, le Comité de l'USS a adopté ses recommandations pour les votations populaires du 24 septembre prochain, à savoir :

OUI à l'initiative populaire « Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS », NON à la révision de la loi sur les étrangers, NON à la révision de la loi sur l'asile.

Ces recommandations n'ont fait l'objet d'aucune contestation car elles sont dans la ligne de la politique suivie jusqu'à ce jour par les syndicats sur ces questions. Dans la perspective de ces votations, l'USS interviendra au niveau de l'argumentation. Le Comité de l'USS a aussi sommé l'Union suisse des arts et métiers (USAM) et l'Union patronale suisse d'abandonner leur référendum contre la loi sur les allocations familiales. Il estime en effet irresponsable de la part des deux organisations patronales d'attaquer à cette loi qui prévoit une allocation familiale d'un montant unifié de 200 francs, de 250 francs pour les enfants en formation. S'opposer à ce progrès est d'autant moins compréhensible que la nouvelle statistique de l'aide sociale fait à nouveau apparaître que les enfants constituent le principal risque de pauvreté en Suisse. Le Comité de l'USS constate encore que la promesse si souvent faite par les patrons de rendre travail et famille compatibles n'est pas suivie d'actes. Si le référendum devait aboutir, l'USS mènerait une campagne déterminée en faveur de la loi.

Concernant l'initiative populaire « Pour une caisse maladie unique et sociale », l'USS prévoit de mener sa propre campagne. La priorité sera donnée au nouveau système qui remplacera les primes par tête par un financement reposant sur la capacité économique des assuré(e)s. Ce changement allégera substantiellement la charge que les primes des caisses-maladie font peser sur les revenus bas et moyens et sera donc synonyme de plus de justice sociale.

Nouvelle présence à l'USS : le SIT à titre d'observateur

Le Comité de l'USS a accepté que le SIT (Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs) entre à l'USS avec un statut d'observateur pendant deux années. Après cette période, le SIT décidera s'il souhaite devenir membre à part entière ou membre associé de l'USS, ou s'il ne veut pas s'affilier à celle-ci. Principalement actif dans le canton de Genève, le SIT, qui compte 12'000 membres et est très présent dans de nombreuses branches, est une organisation syndicale très forte.

Ewald Ackermann (031 377 01 09), rédacteur allemand de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100509818> abgerufen werden.